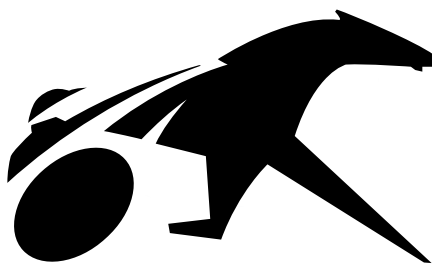


MÉDIA TROT

LA REVUE DU SYNDICAT NATIONAL DES PROPRIÉTAIRES DE TROTTEURS



ÉDITORIAL

n°21 Décembre 2020



Face à la grave crise sanitaire que nous traversons, l'activité économique de notre pays est fortement pénalisée et la filière hippique a subi comme toutes les entreprises, de grandes difficultés.

Les deux confinements ont été désastreux pour l'économie et n'ont pas épargné les courses hippiques. L'arrêt des courses et la fermeture partielle des points de vente ont gravement impacté notre activité. De nombreux Propriétaires, Éleveurs et Professionnels ont vu leur situation se dégrader très rapidement.

Le Budget pour l'année 2020 voté en décembre 2019 par le Conseil d'Administration du Trot avait prévu une enveloppe de 250 M€ d'encouragements.

Durant la période d'arrêt des courses du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 le montant des allocations non distribuées s'est élevé à 37,56 M€.

Le 11 mai 2020, le Conseil d'Administration du Trot a décidé, compte tenu des prévisions pessimistes sur la reprise des enjeux au PMU, de baisser les allocations dès le redémarrage des courses de 10 %. Cette baisse supplémentaire qui a représenté jusqu'au 31 décembre une somme de 12 M€ a précarisé encore plus notre activité.

Le montant total des encouragements effectivement versés en 2020 s'établira ainsi à 200 M€ au lieu des 250 M€ budgétés ce qui représente un manque à gagner de 50 M€ pour tous les acteurs du Trot soit une baisse de 20 % de leurs revenus.

Ces dernières semaines le SNPT, conjointement avec le SEDJ, a demandé un retour au 1^{er} janvier 2021 du montant des allocations au même niveau que celui prévu au 1^{er} janvier 2020. Nous avons milité avec responsabilité et détermination et nous avons été entendus bien que certains souhaitaient poursuivre la baisse initiée le 11 mai dernier. Nous sommes donc satisfaits de constater que la Société Mère dont la mission est de distribuer le plus d'encouragements possible à la filière, prend des décisions conformes à ses statuts en prévoyant un retour de l'enveloppe des allocations 2021 à son niveau antérieur et valide notre analyse.

Rien ne justifiait d'ailleurs de réduire pour 2021 le montant des allocations. En effet, le résultat net 2019 du Trot (+ 9,5 M€), le montant désormais annoncé d'un résultat net du PMU à 640 M€, supérieur de 20 M€ aux estimations récentes et qui devrait ainsi permettre au Trot de présenter un résultat net positif et les 56 M€ de réserves que nous détenions au PMU permettent d'assumer un retour des allocations à leur niveau de janvier 2020. Je souligne que France Galop avec un résultat net estimé à 8 M€ a pris la même décision. Bien entendu, la prudence est de mise compte tenu des incertitudes liées à la situation sanitaire mais la filière hippique n'est plus en mesure de supporter une nouvelle baisse de ses revenus.

Une revalorisation des allocations qui ont été baissées du 11 mai dernier au 31 décembre est indispensable. Le résultat bénéficiaire du Trot en 2020 doit être reversé aux acteurs des courses sous forme d'un complément de prix pour tout cheval ayant perçu une allocation depuis le 11 mai.

Un partenariat doit être négocié avec l'Etat afin d'obtenir des mesures de soutien de l'activité économique de la filière cheval. L'ouverture du marché des jeux en ligne en 2010 impliquait la prise en compte par les Pouvoirs Publics des conséquences collatérales d'un marché devenu concurrentiel. Les quelques aménagements financiers intervenus ces dernières années ne sont pas suffisants et il faut donc, dans le cadre d'une redéfinition de la politique des jeux en France, mettre en place un mécanisme permettant à

notre secteur économique de continuer à vivre décemment, tout en jouant loyalement son rôle de contributeur au budget national. **C'est dans l'unité et la solidarité des acteurs du Trot et du Galop que nous obtiendrons un soutien fort de l'État aux réformes entreprises dans un partenariat renouvelé par un nouveau contrat de filière.**

Un changement de gouvernance et d'organisation doit être mis en œuvre rapidement avec France Galop et le PMU pour créer une capacité de décision rapide et accroître l'efficacité de l'Institution, tout en procédant à des économies d'échelle. Cela suppose certes une mise en commun de certains services généraux non liés au cœur de métier, et du marketing des courses, sans remettre en cause l'autonomie de chaque Société mère. Le rapprochement de certaines fonctions et le regroupement de services transversaux sont inévitables et même souhaitables, mais ils ne signifient en aucun cas une fusion des différentes entités qui doivent assurer leurs missions vis à vis de leurs ressortissants respectifs (hommes, chevaux et courses) avec une réponse appropriée à ces segments différenciés au trot et au galop.

Enfin je suis persuadé qu'il est indispensable pour l'avenir de notre secteur de préserver notre organisation fondée sur le bénévolat et la forme associative des sociétés de courses et la conservation de ce remarquable instrument financier intégré commun que constitue le PMU.

Toute démarche susceptible d'ouvrir la voie à une privatisation de cet opérateur serait suicidaire pour l'ensemble des propriétaires, des éleveurs et des professionnels des courses qui ne seraient plus maîtres de leur destin, mais seraient soumis à des intérêts privés soucieux du seul profit personnel. La crise sanitaire ne doit pas nous faire oublier cet impératif car il y va de l'avenir et de la prospérité des courses en France.

Lors des réunions de courses à huis clos renforcé les propriétaires se sont sentis délaissés. Il n'est pas acceptable que le cahier des charges pour l'organisation des courses à huis clos renforcé édicté par la FNCH avec l'assentiment des Sociétés mères n'ait pas autorisé les propriétaires ayant un partant de pouvoir être présents sur l'hippodrome et ce malgré les demandes répétées des associations de propriétaires à nos dirigeants.

Sur la TVA les déclarations pour laisser croire qu'on pourrait revenir à un taux réduit pour l'ensemble de la filière cheval ont été nombreuses. Ce fut même pour certains un thème de campagne électorale promettant dans les six mois une TVA à taux zéro pour les Propriétaires. Comme sœur Anne, je ne vois rien venir. Pourtant il ne faut pas sous-estimer l'effet financier désastreux du taux de TVA pour attirer de nouveaux propriétaires et maintenir les effectifs de propriétaires amateurs et qui veulent le rester. Il n'est pas question d'abandonner le combat sur ce dossier.

Dans ce contexte difficile pour tous, je fais confiance à tous les acteurs des courses pour préserver notre unité et avec solidarité gérer cette crise inédite afin de garantir la pérennité de notre activité.

Je pense à toutes celles et tous ceux qui, professionnels, propriétaires, éleveurs, bénévoles, sociétés de courses, qui participent à l'économie de notre secteur et qui pendant ces périodes difficiles ont assumé avec force et conviction leur mission.

Prenez soin de vous et de vos proches. À très vite sur un hippodrome.

Bien à vous,

Pascal BOEY

Président du Syndicat National des Propriétaires de Trotteurs